

[Texte]

One of the things you said is that this foundation is going to be at arm's length, that it is going to have to consult with people, that it is going to have to build the trust of people. But that is not what the legislation reflects.

You control the executive director, you control all the appointments to the board, and you control the investment committee. The Japanese Canadians made a specific representation to you to have the appointments to this board agreed to by all three parties, not just appointed by the minister.

If a foundation is going to have credibility within the multiracial community, it must not only be at arm's length from the government, but it must also seem to be. I cannot understand why even the executive director is not appointed by the board, let alone the investment committee. The Japanese community feels very strongly that this foundation is part of the redress.

In the recommendations they have made to you in terms of appointment of the board, they want to see the foundation referred to much more with the term to "eliminate" racial discrimination, not just the passive. There is a growing concern that this foundation, instead of being an advocate, an initiator, is simply going to be an organization that will make sure the government does not get into public difficulty in this area.

• 1600

Can you explain to me why you do not allow for all-party appointment of the board, why you do not have the executive director appointed by the board? This would demonstrate that the government is both serious about this and that it is an arms' length organization. If it is ever viewed to be simply a "flack" for the government, it is going to do immeasurable harm to race relations and promotion of ending racial discrimination in this country.

I have other questions, but I would like the minister to respond to that one.

Mr. Weiner: Mr. Chairman, I hope the member is not casting the same aspersion on the International Centre for Human Rights or the Canadian International Institute for International Peace and Security, because from what I understand, all those appointments are GIC appointments.

We have chosen a model that is consistent with other models that have been advanced in the past. There is also, from what I understand, a review process of appointments before the standing committee. In any case, I would expect that is an option.

However, I am also aware that the previous witnesses were representatives of the National Association of Japanese Canadians, who made some excellent recommendations. I personally have a high regard for the dedicated manner in

[Traduction]

Vous avez dit entre autres que la Fondation sera totalement indépendante du gouvernement, qu'elle devra consulter la population et gagner la confiance des Canadiens. Ce n'est pourtant pas ce qui ressort du projet de loi à l'étude.

Vous contrôlez le directeur général, vous surveillez toutes les nominations effectuées au conseil d'administration, ainsi que le comité des placements. Les Canadiens d'origine japonaise vous ont présenté des instances très précises pour que tous les administrateurs soient choisis avec l'accord des trois partis au lieu d'être simplement nommés par le ministre.

Si une fondation veut avoir quelque crédibilité dans la collectivité multiraciale, elle doit non seulement n'avoir aucun lien de dépendance avec le gouvernement, mais cette indépendance doit également être apparente. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le directeur général n'est pas nommé par le conseil, sans même parler du comité des placements. La communauté canadienne-japonaise éprouve de sérieuses réserves à l'idée que cette fondation soit prévue dans l'entente visant à accorder réparation.

Dans les recommandations qu'ils vous ont formulées au sujet des nominations au conseil, les Canadiens d'origine japonaise souhaitent que la Fondation ait davantage pour objectif d'«éliminer» la discrimination raciale, de façon beaucoup plus proactive que ne le prévoit le projet de loi. Ils craignent de plus en plus que cette fondation, au lieu de défendre les intérêts et de prendre des initiatives, se contente d'être un organisme qui veillera à éviter tout problème au gouvernement dans ce domaine.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les nominations au conseil d'administration ne sont pas approuvées par tous les partis et pourquoi le directeur général n'est pas nommé par le conseil? Cela prouverait que le gouvernement est à la fois sérieux dans cette entreprise et qu'il s'agit bien d'un organisme indépendant. Si jamais il donne l'impression de n'être qu'un «agent» du gouvernement, cela aura des répercussions incommensurables sur les relations interraciales et la promotion des initiatives visant à supprimer la discrimination raciale dans notre pays.

J'ai d'autres questions, mais je demanderais au ministre de répondre d'abord à celle-ci.

M. Weiner: Monsieur le président, j'espère que le député ne formule pas les mêmes critiques à l'égard du Centre international des droits de la personne ou de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, car d'après mes renseignements, toutes les nominations à ces organismes sont faites par le gouverneur en conseil.

Nous avons choisi un modèle compatible avec les autres modèles qui ont été utilisés par le passé. En outre, d'après mes renseignements, un processus d'examen des nominations par le comité permanent est également prévu. De toute façon, je suppose que c'est une possibilité.

Toutefois, je sais également que les témoins précédents représentaient l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise, qui a formulé d'excellentes recommandations. J'ai personnellement beaucoup d'estime